

**Ministry of Education**

Instruction and Leadership  
Development Division

**Inclusive Education Branch**

900 Bay Street  
Mowat Block, 13<sup>th</sup> floor  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2  
Facsimile (416) 325-7019

**Ministère de l'Éducation**

Division de l'enseignement et  
du développement du leadership

**Direction de l'éducation inclusive**

900, rue Bay  
Édifice Mowat, 13<sup>e</sup> étage  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2  
Télécopieur 416 325-7019

**NOTE DE SERVICE  
DESTINATAIRES :**

Présidentes et présidents et co-présidentes et co-présidents  
des comités de participation des parents

**EXPÉDITRICE :**

Ruth Flynn, Directrice  
Direction de l'éducation inclusive

**DATE :**

Le 6 février 2012

**OBJET :**

Colloque ministériel des comités de participation des parents  
(CPP)  
Le vendredi 20 avril et le samedi 21 avril 2012.

---

Pour faire suite à la lettre envoyée le 24 janvier 2012 par l'honorable Laurel Broten, ministre de l'Éducation, dans laquelle elle invitait deux membres de votre comité de participation des parents (CPP) à assister au colloque annuel des comités de participation des parents, j'ai le plaisir de vous donner des renseignements sur l'inscription, le déplacement et l'hébergement prévus pour le colloque.

**Le colloque**

La 3<sup>e</sup> édition annuelle du colloque ministériel des comités de participation des parents se déroulera dans l'après-midi et la soirée du vendredi 20 avril et toute la journée du samedi 21 avril 2012. L'événement aura lieu à l'Édifice Macdonald dans les locaux du ministère de l'Éducation à Toronto (Ontario).

L'enregistrement commence à 13 h 00 le vendredi 20 avril. Les organisateurs du colloque ont prévu non seulement plusieurs stands qui intéresseront les membres des CPP mais aussi des occasions pour les participants de rencontrer le personnel du ministère. Les séances de l'après-midi débutent à 14 h 00. Il y aura un repas le vendredi soir qui sera suivi d'un programme. Le samedi, on a prévu une journée entière d'ateliers, de séances plénières et de discours-programme. Pendant cette journée, les participants recevront de l'information, des stratégies, des ressources ainsi que la possibilité de rencontrer des responsables du ministère et de faire du réseautage avec des collègues venus des quatre coins de l'Ontario. Le programme du samedi commence à 8 h 30 et se termine à 15 h pour faciliter le retour.

## Inscription

Deux membres de votre CPP sont invités à s'inscrire en ligne sur <http://colloquecpp2012.eventbrite.ca> ou en communiquant avec Sandy Yep par courriel à l'adresse [sandy.yep@ontario.ca](mailto:sandy.yep@ontario.ca) ou par téléphone au 416 325-2819. La date limite des inscriptions est le 14 avril 2012. Veuillez noter qu'en raison des mesures de sécurité limitant l'accès à l'Édifice Macdonald après les heures de bureau, les participants doivent s'inscrire au colloque à l'avance; il n'y a pas d'inscription sur place pour le colloque.

## Déplacement et hébergement

Les directrices et directeurs de l'éducation ont reçu une note de service concernant le déplacement, l'hébergement et les dépenses des participants au colloque des CPP. Veuillez communiquer avec le bureau de la directrice ou du directeur de l'éducation de votre conseil scolaire pour organiser le déplacement et l'hébergement. Pour le colloque de 2012, les participants qui habitent à une distance de plus de 75 kilomètres de l'hôtel ont droit à l'hébergement. Seule la nuit d'hôtel du vendredi 20 avril 2012 est remboursée, excepté les cas exceptionnels pour lesquels on a demandé au préalable l'autorisation du ministère de l'Éducation. Si vous souhaitez discuter de vos circonstances exceptionnelles, veuillez communiquer avec Sandy Yep au 416 325-2819.

Vous trouverez, en annexe, les Lignes directrices sur les demandes de remboursement des dépenses qui s'appliquent aux dépenses engagées pour le colloque de 2012. Ces lignes directrices sont conformes à la *Directive sur les frais de déplacement, de repas et d'accueil* du gouvernement de l'Ontario. Les frais engagés doivent être indispensables et raisonnables, dans un juste souci de santé et de sécurité. Les frais d'alcool ne constituent pas une dépense admissible, et ne peuvent pas figurer dans les dépenses de repas, de déplacement, d'hébergement ou d'accueil.

Si vous avez d'autres questions, veuillez communiquer avec Sandy Yep à l'adresse [sandy.yep@ontario.ca](mailto:sandy.yep@ontario.ca) ou au 416 325-2819.

En attendant de vous accueillir au colloque en avril, je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

La directrice,



Ruth Flynn

p.j.

Lignes directrices sur les demandes de remboursement des dépenses  
État des dépenses

c.c. Directrices et directeurs de l'éducation, Agentes et agents de supervision des écoles provinciales et administrations scolaires